



# TRAVERSE CHÊNE 10X20

De manière générale, nous ne proposons que des traverses en chêne certifiées PEFC.

Les traverses sont fournies en « qualité paysagère », c'est-à-dire brutes et naturelles. Les traverses présentent peu de flaches et un aubier sain avec au minimum 2 arêtes vives. Elles peuvent cependant présenter certains défauts naturels du bois tels que des fentes aux extrémités et des nœuds, qui n'ont aucun impact sur les propriétés structurelles du bois.

Les traverses en chêne peuvent être proposées traitées ou non traitées.

Le traitement des traverses est réalisé suivant un cycle de vide et de pression en autoclave pour une imprégnation en profondeur. Le comportement et la durée de service dépendent de la durabilité des essences choisies (naturelle ou renforcée par un produit de préservation) et des précautions de mise en œuvre des ouvrages.

Le tableau ci-dessous reprend les durées de vie estimées en fonction des essences et des produits de traitement utilisés dans des conditions de mise en œuvre dites « normales ».

Non traité	Traitement Tanalith marron Produit aqueux	Traitement Tanasote Produit huileux
+ - 10 ans	+ - 15 ans	+ - 30 ans

Nos longueurs disponibles sont :

- 1,20m      • 2,00m      • 2,60m
- 1,50m      • 2,20m      • 3m
- 1,80m      • 2,40m

